



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 8 - Vendredi 1^{er} mars 2024

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 3 mars 2024 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS)" ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)" ?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (introduction de la procédure législative urgente) ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 3 mars 2024 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 3 mars 2024 de 10 h. à 12 h. dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 03 MARS 2024

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. Dind Grégory
Vice-présidente : Mme Donzé Mélanie

Membres

Mmes. Aebi Ségolène
Boucrot Gabriele
Bove Corina
Decrauzat Laetitia
Delgado Martins Sonia
Donzé Florence
Günther Sandra
MM. Canepa Alan
Dallémagne Eric
Davulcuoglu Osman
de Montet Marc
Dietschi Quentin
Noti Roger

Avis de construction

Requérante : Marlène Müller, ch. des Rondans 26, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sàrl

Emplacement : Parcelle 1787, au lieu-dit "ch. des Rondans 26", commune de La Neuveville

Zone : H2

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : Art. 90 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1^{er} mars 2024 au 2 avril 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} mars 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : MLG Immobilien AG, Zikadenweg 27A, 3006 Bern

Auteur du projet : MLG Immobilien AG, Zikadenweg 27A, 3006 Bern

Emplacement : Parcelle 288, au lieu-dit "Grand-Rue 23", commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville

Objet protégé : oui

Recensement arch. : oui

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement d'une baie vitrée, d'une porte de garage et d'une porte d'entrée.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février 2024 au 25 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 février 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Aline Severino, Ancienne route du Château 6, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Aline Severino, Ancienne route du Château 6, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 564, au lieu-dit "Ancienne route du Château 6", commune de La Neuveville

Zone : Zone agricole

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : Art. 24c LAT

Zone de protection : Périmètre de protection du Schlossberg

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Rénovation des volets et du porche d'entrée La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février 2024 au 25 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 février 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Coralie Fluck et Daniel Pereira, Aubépinés 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1604, au lieu-dit "Aubépinés 1", commune de La Neuveville

Zone : H3

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Zone de protection : Digne de conservation

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Pose de panneaux solaires photovoltaïques

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février 2024 au 25 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 février 2024

Municipalité de La Neuveville

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE REMORQUES À BATEAUX STATIONNÉES SOUS LE VIADUC DE GRENÉTEL**

Un certain nombre de remorques à bateaux sont actuellement stationnées sous le viaduc de Grenétel à La Neuveville sans autorisation, sans contrat ni plaques d'immatriculation enregistrées.

Le stationnement des remorques sous le viaduc de Grenétel n'est autorisé qu'avec un contrat dûment signé par le Conseil municipal. Les remorques qui n'ont pas de contrat doivent être **reprises et évacuées par leur propriétaire avant le 15 avril 2024**. Passé ce délai, elles seront évacuées et détruites par la Commune. Les propriétaires peuvent contacter le Service de ports (032 752 10 80) pour régulariser leur situation.

Les remorques non identifiées concernées par cette évacuation sont les suivantes :



La Municipalité de La Neuveville.



Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	29.03.2024		Vendredi Saint
Lundi	01.04.2024		Lundi de Pâques
Jeudi			
Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2024



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 mars, 16 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du mardi 26 mars 2024 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

1. Approbation du principe de la vente de l'immeuble de l'ancien bâtiment administratif (ancienne EJC) sis à la route de Diesse 9 à Lamboing

a) Présentation du dossier

b) Approbation du principe de la vente de l'immeuble administratif, sis à la route de Diesse 9 à Lamboing (ancienne EJC)

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibles du Stand de tir de Diesse

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibles du Stand de tir de Diesse

3. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a) Promesse solennelle de Mme Damara Röthlisberger, collaboratrice de la conciergerie et de la voirie.

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 février 2024

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DIMANCHE 03.03.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 3 mars au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : Mme Catherine Favre Alves

Administration : Mme Fabienne Landry
Bureau de vote : Dimanche 3 mars 2024 de 09h45 à 12h00

Membres : Mme Malou Immer
Mme Marina Iseli
Suppléante : Mme Anne Kaltenrieder

Bureau de dépouillement : Dimanche 3 mars 2024 dès 9h00

Membres : M. Sascha Kradolfer
Mme Stéphanie Horger
Mme Marie-Laure Krafft Golay
M. Thybaud Jucker
Mme Marjorie Kasteler
Mme Priska Joliquin
Mme Gabriela Kaufmann

Suppléants : M. Marc Jeanbourquin
M. Stéphane Kinkio
M. Steve Käser

L'administration communale

VOTATIONS ET ÉLECTIONS VALIDITÉ DE VOS VOTES

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.

3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Auteur du projet : Idem

Propriétaire foncier : M. Pierre Weber, Rue de l'Elfenau 12, 2502 Bienne

Projet : Construction d'une villa avec sous-sol et couvert à voiture, parcelle no 2432, Champ Favre 13, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1^{er} mars au 31 mars 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 1^{er} mars 2024

Secrétariat communal

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE / CARTE D'IDENTITÉ**

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

ANALYSES DE L'EAU POTABLE

En date du 13 février dernier, le service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé 8 échantillons d'eau dans notre réseau de distribution communal, soit :

Diesse

- Shop Dänzer, lave-mains, comptoir
- Garage Bourquin, lavabo

Lamboing

- Ecole primaire centre du village, WC hommes, lavabo
- Fontaine centre du village
- Station de pompage, lavabo avant UV
- Puits, conduite de départ, robinet

Prêles

- Fontaine milieu du village (Côté Lamboing)
- Ecole/Bureau communal, Milieu du village, lavabo WC

Le but de ces contrôles était la vérification des exigences légales posées à l'eau potable.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169293
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	07h10
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 19.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Diesse, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12102
Désignation	Shop Dänzer, Rte de Lamboing 24, lave-mains comptoir
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	7,1 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169294
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	06h50
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 19.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Diesse, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12107
Désignation	Bourquin, garage, lavabo
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	9,9 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169295
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	06h35
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 19.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Lamboing, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12007
Désignation	Ecole primaire centre du village, WC hommes, lavabo
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	10,5 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169296
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	06h25
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 19.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Lamboing, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12008
Désignation	Fontaine centre de village
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	8,6 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169300
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	06h15
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 16.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Source de l'école Lamboing
No du lieu de prélèvement	15102
Désignation	Station de pompage, lavabo avant UV, arriv source de l'école
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	eau brute avant traitement
Température de l'eau	9,7 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect (Évaluation sensorielle)	aucune altération		
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,3 +/- 0,1	NTU	
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	3,1 +/- 0,3	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	16,5 +/- 1,7	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	3,1 +/- 0,3	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	110,1 +/- 11,0	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,8 +/- 0,1	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	4,7 +/- 0,5	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	2,4 +/- 0,2	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,94	mmol/l	
Degré de dureté	29,4	°f	



Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169301
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	06h00
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 16.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	SED, puits la Prèze / les Charbonisses
No du lieu de prélèvement	03001
Désignation	Puits, conduite de départ, robinet
Traitement de l'eau	non traitée
Utilisation	eau brute avant traitement
Température de l'eau	9,5 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect (Évaluation sensorielle)	aucune altération		
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,4 +/- 0,1	NTU	
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	17,4 +/- 1,7	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	12,1 +/- 1,2	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	3,3 +/- 0,3	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	107,2 +/- 10,7	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,5 +/- 0,1	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	4,1 +/- 0,4	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	12,1 +/- 1,2	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,84	mmol/l	
Degré de dureté	28,4	°f	

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169297
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	07h15
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 19.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Prèles, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12202
Désignation	Fontaine milieu du Village (Côté Lamboing)
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	9,0 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	3	par ml	300

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	169298
Date de prélèvement	13.02.2024
Heure du prélèvement	07h00
Date d'arrivée	13.02.2024
Analysé le	13.02.2024 - 19.02.2024
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Prèles, réseau de distribution
No du lieu de prélèvement	12213
Désignation	Ecole/Bureau communal, Milieu du Village, lavabo WC
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	8,0 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	1	par ml	



La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prèles
032 315 70 70



Fête villageoise du 23 au 25 août 2024 à Lamboing

Un comité pour l'organisation de la fête villageoise s'est bien formé et est motivé à organiser un magnifique week-end !

Celui-ci organise une séance d'information et de prise de contact. Il convie toutes les sociétés, particuliers, privés, ... souhaitant participer d'une manière ou d'une autre à la fête. La séance aura lieu le :

Mardi 5 mars 2024 à 20h00

A la salle du restaurant du Cheval Blanc à Lamboing

Le comité se réjouit de vous retrouver nombreux lors de cette séance !

Le comité cherche également des bénévoles qui seraient disponibles pour quelques coups de main avant, pendant et après la fête.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact.

Pour toutes informations, questions, propositions d'idées, ... n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au 079 312 37 28 ou par courriel à fvplateau@gmail.com

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale et le Comité d'organisation

ATELIER

DE TAILLE DES ARBRES

Durant cet atelier vous pourrez acquérir les connaissances morphologiques, techniques de coupe et sécurité. 3h de théorie et de démonstrations le matin et 2h de pratique l'après-midi. Lieu du cours à définir. Atelier proposé par Denis Matthey de 9h à 15h.

**23
mars
2024**



En cas de mauvais temps, le cours est reporté au 6 avril. Pour toute question et inscription jusqu'au 17 mars Anne-Lise Schild, 079 820 85 54 ou gad.diesse@gmail.com Prix : 55.-/personne. Prévoyez votre pique-nique de midi.



La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70



Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.** Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant :

www.be.ch.declaration-unites-elevage
et ceci **jusqu'au 27 février 2024.**

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

LE SAGEX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE

Nous vous rappelons que le Sagex (polystyrène expansé (PSE)) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

BON DE GARDE 2024-2025

Il est à présent possible pour les parents domiciliés dans la commune et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2024, de présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour et cette demande est obligatoire indépendamment de l'octroi de bons de garde.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation signée doit être déposée à la commune jusqu'au 30 juin 2024. Nous vous prions d'y joindre, pour contrôle et afin de pouvoir rendre une décision, les documents suivants :

- Déclaration d'impôt 2023 ;
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2023 ;
- Certificat de salaire 2023 ;
- Contrat de travail.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Nous restons à disposition pour toute demande complémentaire : laluciole@leplateaudediesse.ch ou 032 315 18 00.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Pour ce mois de mars, un après-midi jeux de société, animé par la ludothèque de la Neuveville est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Il sera suivi d'un repas. Celui-ci aura lieu le :

Mercredi 13 mars 2024 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au mercredi 06 mars 2024 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription – Rencontre du mois de mars 2024

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport : NON OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

A retourner **jusqu'au mercredi 06 mars 2024 au plus tard**
à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles
032/ 315 70 70 info@leplateaudediesse.ch



MÜTTER- UND VÄTERBERATUNG
KANTON BERN
CENTRE DE PUÉRICULTURE
CANTON DE BERNE

Le Café-Parents à Diesse



Est un lieu de rencontre pour les familles avec leurs bébés et jeunes enfants de 0 à 5 ans. Dans une ambiance conviviale, les parents échangent et créent de nouveaux contacts. En jouant ensemble, les enfants du même âge découvrent et apprennent de nouvelles choses. Une consultante petite enfance est présente sur place et se tient à disposition des parents pour répondre aux questions et fixer une consultation si cela est souhaité.



Maison de Paroisse
Route de Prêles 11
2517 Diesse



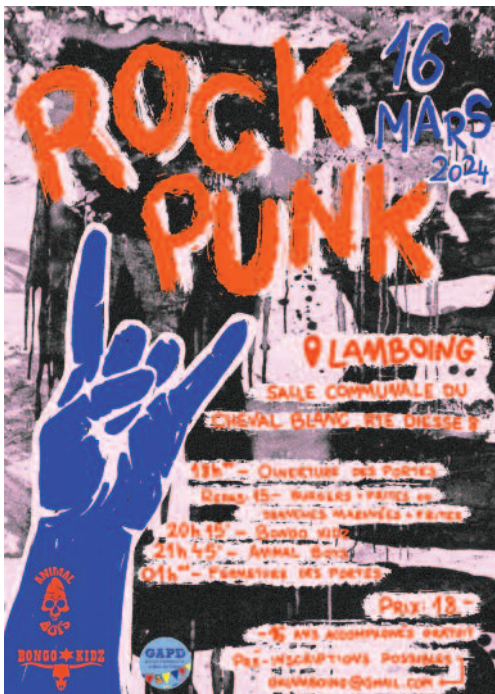
Le 1^{er} mardi du mois de 9h00 à 11.00 heures
6 février | 5 mars | 7 mai | 4 juin | 2 juillet 2024

Libre de venir quand vous le voulez, sans inscription



Contact: Fabienne Gerber, 079 284 41 90 et
Annina Meixenberger, 079 797 32 92
Franziska Garcia, consultante petite enfance
079 938 43 38, franziska.garcia@cp-be.ch





Concert de Rock, Punk

Samedi 16 mars 2024

Salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing, Route de Diesse 8

- 18h00 : Ouverture des Portes
Repas par la Boucherie Jacot :
Burgers + Frites ou Tranches de porc (CH) marinées + Frites : 15.-
- 20h15 : 1^{er} concert avec le groupe "BONGO KIDZ"
- 21h45 : 2^{eme} concert avec le groupe "ANIMAL BOYS"
- 23h15 : Fin des concerts
- 01h00 : Fermeture des portes

Prix d'entrée : 18.- CHF (-16 ans accompagnés, gratuit)

Le GROUPE D'ANIMATIONS DE PLATEAU DE DIESSSE se réjouit de vous retrouver à cet événement. N'hésitez pas à jeter un œil sur notre page facebook pour suivre nos mises à jour et notre programme 2024.

Nous tenons également à informer le voisinage de la salle communale du Cheval Blanc que nous prêterons attention un maximum afin de ne pas déranger lors de cette soirée concert.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Mars	
Lundis	4, 11, 18, 25	8h00 à 12h
Samedis	9, 23	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 mars de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc



Association des producteurs de lait de Nods

Nods – congélateur public

situé dans le bâtiment de la Vieille Ecole

Pour rappel, des casiers de 90, 100 et 180 litres sont à la disposition de la population en location annuelle au tarif de CHF 6.00/10 litres.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Claude-Alain Rollier au n° 079 218 96 45.



ELECTION COMMUNALE

A la suite de la démission de Monsieur Darioly, Conseiller communal en charge des travaux publics et du cimetière, un siège se trouve vacant au sein du Conseil communal de Nods.

De ce fait, une élection communale complémentaire aura lieu lors de la votation fédérale du 9 juin prochain.

Dans l'attente d'avoir trouvé un nouveau membre, M. Francis Conrad, Conseiller communal, se charge de la suppléance du dicastère en question.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Conseil communal

ORVIN / Fermeture au trafic

Tronçon : Orvin, Route Principale

Depuis le bâtiment sis Route Principale 10 jusqu'au carrefour Route Principale – L'Echelette (carrefour non compris).

Durée : Du mardi 2 avril 2024 à 7h00 au vendredi 28 juin 2024 à 16h30

Fermeture au trafic

02.04 - 10.05.2024

13.05 - 28.06.2024

01.07 - 18.10.2024

Régulation du trafic avec signalisation lumineuse (feux avec circulation alternée)



SERVICE DES CONSTRUCTIONS

A la suite du départ du collaborateur en charge du service des constructions, le Conseil communal de Nods a pris la décision d'externaliser la gestion administrative de ce service.

C'est pourquoi l'association Jura bernois.Bienne a été mandatée afin de gérer les activités liées au domaine des constructions.

Cela n'influencera en rien la manière de procéder des requérants qui devront continuer de déposer leurs demandes de permis de construire auprès de notre administration.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Conseil communal

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

8 et 19 mars 2024

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papier, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Commune mixte de Nods

Kanton Bern
Canton de Berne

RECU LE

22 FEV. 2024

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Laboratoire cantonal
Service d'inspection de l'eau potable
et des eaux de baignadeMuesmattstrasse 19
3012 Berne
+41 31 633 11 11
info.wasser.kd@be.ch
www.be.ch/lcRudolf Robbi
rudolf.robbi@be.ch

Laboratoire cantonal, Muesmattstrasse 19, 3012 Berne

Administration communale de Nods
Place du Village 5
2518 NodsNotre référence: Q4171 / drde
Commune Nods

Berne, le 21 février 2024

Rapport d'analyse de l'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février 2024, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par Monsieur Paul Stauffer dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

La description, les résultats et l'appréciation des différents échantillons se trouvent en annexe. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Laboratoire cantonal

Rudolf Robbi
chef du service d'inspection de l'eau
potable et des eaux de baignade

Émoluments: 150.00 francs (montant hors TVA de 8.1 %), la facture vous parviendra par courrier séparé

Annexes:

- Résultats pour les numéros d'échantillons / lieux de prélèvements suivants:
169291 / 12005 169292 / 12006

Copie avec annexes à:

- Monsieur Paul Stauffer, 2518 Nods

Rapport d'analyse du 21.02.2024

Contrôle Q4171, Réseau communal de Nods, 2518 Nods



Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 169291
Date de prélèvement 13.02.2024
Heure du prélèvement 04h30
Analysé le - 19.02.2024
Commune Nods
Nom du réseau Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement 12005
Désignation Rue du Stand, maison famille, cuisine
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 6,6 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public; UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 169292
Date de prélèvement 13.02.2024
Heure du prélèvement 04h50
Analysé le - 19.02.2024
Commune Nods
Nom du réseau Réseau de distribution
No du lieu de prélèvement 12006
Désignation Laiterie, local de fabrication
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 10,4 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (SN EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (SN EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (SN EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public; UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 169299
Date de prélèvement 13.02.2024
Heure du prélèvement 05h15
Date d'arrivée 13.02.2024
Analysé le 13.02.2024 - 16.02.2024
Commune Nods
Nom du réseau S E D, puits du Marais
No du lieu de prélèvement 03201
Désignation Station de pompage Marais, avant UV
Traitement de l'eau non traitée
Utilisation eau brute avant traitement
Température de l'eau 9,9 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect (Évaluation sensorielle)	aucune altération		
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,1 +/- 0,0	NTU	
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	2,6 +/- 0,3	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	13,4 +/- 1,3	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	7,5 +/- 0,8	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	118,9 +/- 11,9	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,8 +/- 0,1	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	5,9 +/- 0,6	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	2,3 +/- 0,2	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	3,21	mmol/l	
Degré de dureté	32,1	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.



DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

23 mars 2024

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Nouvelles de l'administration

Le gouvernement doit veiller à ce que la communication de l'Hôpital de l'Île s'améliore

Selon la Commission de gestion du Grand Conseil, l'instabilité qu'a connu l'Hôpital de l'Île ces dernières années s'explique principalement par une communication insuffisante de la part des instances dirigeantes de l'établissement. La commission a donc recommandé au Conseil-exécutif d'intervenir auprès du Groupe de l'Île pour qu'il y ait davantage de clarté et de transparence dans ce domaine.

En 2022, l'Hôpital de l'Île avait fait la une des médias car des membres de son personnel ont critiqué un nouveau système de rémunération et de nouvelles structures et ont formulé des griefs à l'encontre de la direction. À l'issue de ses investigations, la Commission de gestion (CGes) arrive à la conclusion que les résistances et l'insatisfaction au sein de l'Hôpital de l'Île sont étroitement liées à ces changements. Ceux-ci ont été défavorables avant tout aux cliniques, qui ont vu leur liberté et leur marge de manœuvre financière réduites par leur subordination à des domaines médicaux nouvellement créés et la réorganisation du système d'honoraires. La CGes estime qu'en raison de la mise en place des forfaits par cas dans l'ensemble de la Suisse en 2012, l'Hôpital de l'Île ne pouvait pas échapper à une réorganisation et une restructuration financière. Elle comprend également les raisons qui ont poussé la direction de l'établissement à modifier le système de rémunération des cadres. Elle se félicite en outre que la direction ait analysé de plus près les problèmes de compliance et qu'elle ait mis en place des règles pour y remédier.

La forme et le fond sont déterminants pour la communication

La Commission de gestion considère néanmoins que la direction de l'établissement a mal géré la communication et la culture d'entreprise. Les erreurs qu'elle a commises dans ces deux domaines ont sapé la confiance du personnel. Communiquer n'est pas suffisant ; encore faut-il que la forme et le fond soient adéquats. Pour cela, la CGes estime qu'il faut notamment instaurer la transparence et informer le personnel suffisamment tôt des décisions qui le concernent directement en les assortissant d'explications. Il est important également que le personnel soit impliqué dans le processus et que ses idées et ses suggestions soient entendues. C'est pourquoi la

commission recommande au Conseil-exécutif d'intervenir auprès du Groupe de l'Île pour s'assurer que la communication s'améliore. Si la communication accompagnant les changements en cours n'est pas à la hauteur, l'insatisfaction et les crispations risquent de s'accroître alors que l'insécurité est déjà grande dans le milieu hospitalier, que ce soit en raison de la pénurie de personnel qualifié ou des questions tarifaires non résolues.

Le Conseil-exécutif doit assumer son mandat de surveillance de l'Hôpital de l'Île
Selon les directives cantonales en matière de gouvernance publique, le Groupe de l'Île est une "autre organisation chargée de tâches publiques" au sens de l'article 95 de la Constitution cantonale. A ce titre, il est soumis à la surveillance du Conseil-exécutif, qui assume la responsabilité politique finale. C'est d'ailleurs bien le gouvernement qui a mandaté une analyse de la situation de l'Hôpital de l'Île et qui est ainsi à l'origine du processus de changement mené ces dernières années. Les répercussions de ce processus, par exemple un taux de rotation élevé ou une grande insatisfaction du personnel, sont donc des sujets dont le Conseil-exécutif doit se saisir. Compte tenu de ce qui se passe dans d'autres cantons, la CGes estime que le Groupe de l'Île constitue vraisemblablement l'un des plus gros risques financiers auxquels le canton est exposé à l'heure actuelle car les hôpitaux subissent une forte pression financière. Il est donc d'autant plus important que le Conseil-exécutif assume son mandat de surveillance.

Le Conseil-exécutif fait obstacle à des entretiens
Pour réunir les informations dont elle avait besoin, la Commission de gestion avait l'intention d'entendre trois chefs de clinique de l'Hôpital de l'Île à titre d'exemple afin de compléter sa vision. Le Conseil-exécutif, que la commission était également tenue d'avertir de cette démarche, est intervenu auprès de la CGes. Il a affirmé que la commission dépassait les limites et qu'elle devait se concerter avec la direction de l'Hôpital de l'Île concernant ces entretiens et les démarches consécutives. La Commission de gestion considère que cette intervention du Conseil-exécutif a restreint son droit à l'information et entravé de manière substantielle son exercice de la haute surveillance. Cela est contraire aux bases légales, qui disposent clairement que les commissions de surveillance statuent définitivement sur l'exercice de leur droit à l'information (art. 37, al. 2 de la loi sur le Grand Conseil). C'est pourquoi, du point de vue de la commission, certaines questions de fond concernant l'Hôpital de l'Île demeurent non résolues.

La Commission soutient le crédit d'étude en faveur du Musée d'Histoire de Berne

Le Musée d'Histoire de Berne doit être rénové et agrandi. La Commission de la formation demande au Grand Conseil d'approuver un crédit de 2,5 millions de francs pour l'étude du projet. Le Grand Conseil traitera cette question lors de sa session de printemps 2024.

Le Musée d'Histoire de Berne (BHM) est l'un des plus importants musées historiques de Suisse. Construit il y a plus de 130 ans, il doit aujourd'hui être rénové. Sur la base d'une étude d'utilisation et de faisabilité, le conseil de fondation du BHM a décidé en 2023 d'entreprendre la rénovation complète du bâtiment historique et de l'agrandir par

l'ajout d'une extension. Le musée sera également relié au nouveau quartier des musées de Berne. Il est prévu que les trois organismes responsables de la fondation, à savoir le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne, assument à parts égales ce projet à hauteur de 40 millions de francs chacun au maximum.

Une réflexion globale

La Commission de la formation (CFor) reconnaît le besoin urgent de rénover totalement le bâtiment. Elle demande donc au Grand Conseil d'approuver un crédit de 2,5 millions de francs pour l'étude du projet. La commune bourgeoise de Berne a déjà accordé une subvention du même montant en décembre 2023. Quant au Conseil municipal de la ville de Berne, il rendra sa décision au printemps 2024.

La CFor salue l'approche globale adoptée et l'examen approfondi auquel a été soumise la deuxième variante proposée par le Conseil-exécutif. Cette variante prévoit de poursuivre l'agrandissement du bâtiment en y ajoutant une extension ainsi qu'une ouverture sur le jardin des musées et le nouveau quartier des musées. La conception globale des nouvelles installations techniques permettra de réduire les coûts d'exploitation, de préserver la substance du bâtiment et de créer des synergies. Grâce à l'extension, les prescriptions en matière de protection contre les incendies pourront être mises en œuvre et le bâtiment sera mieux accessible aux personnes à mobilité réduite. Enfin, le musée pourra proposer des concepts d'exposition modernes.

Une plus-value pour le canton et la ville

La Commission est convaincue que le projet permettra d'accroître l'attractivité du musée. Les collections pourront ainsi être présentées au public dans le cadre de nouvelles expositions conformes aux normes en vigueur. L'aménagement modulable des espaces intérieurs ouvrira de nouvelles possibilités pour l'organisation de manifestations et de projets spéciaux. Le nouveau musée offrira une grande valeur ajoutée tant au canton qu'à la ville, notamment grâce au raccordement avec le futur quartier des musées.

Rapport sur le marché du travail au quatrième trimestre 2023

Après une période exceptionnellement positive sur le marché du travail suisse, marquée par des taux de chômage historiquement bas durant les trois premiers trimestres 2023, le chômage a repris une trajectoire légèrement haussière au quatrième trimestre. En décembre 2023, le canton de Berne comptait 9242 demandeuses et demandeurs d'emploi, soit 532 de plus qu'au début de l'année. Le taux de chômage a légèrement augmenté au 4^e trimestre pour s'inscrire au niveau toujours très bas de 1,7 % fin décembre 2023 (contre 1,6 % en décembre 2022). Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage s'est établi à 1,5 % en décembre 2023, soit nettement sous son niveau d'avant la crise du coronavirus en février 2020 (1,8 %).

Ces chiffres figurent dans le rapport sur le marché du travail au 4^e trimestre 2023 que l'Office de l'assurance-chômage et l'Office de l'économie viennent de publier. Outre un ensemble d'indicateurs sur le marché du travail bernois, on y trouve un aperçu complet des activités de contrôle réalisées dans le cadre de la surveillance du marché du travail dans le canton de Berne.



Rapport sur le marché du travail en 2023

Malgré l'essoufflement de la conjoncture internationale et une croissance inférieure à la moyenne, le marché du travail bernois s'est montré remarquablement résilient en 2023. Après trois trimestres exceptionnels marqués par un chômage historiquement bas, le taux de chômage a légèrement remonté au quatrième trimestre 2023. Il a toutefois campé à un niveau très bas jusqu'à la fin de l'année pour atteindre sa valeur la plus faible depuis 2001 en moyenne annuelle.

C'est ce qui ressort du rapport concernant la situation sur le marché du travail en 2023 que viennent de publier l'Office de l'assurance-chômage et l'Office de l'économie. Ce rapport donne aussi un aperçu complet des tâches et des acteurs de la surveillance du marché du travail dans le canton.

La commission soutient le Concordat sur le transfert de Moutier

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) se prononce en faveur du Concordat réglant les modalités du transfert cantonal de Moutier. Le Grand Conseil votera sur ce texte lors de sa session de printemps tandis que les électrices et les électeurs bernois sont appelés aux urnes en septembre 2024.

La commune de Moutier a voté son rattachement au canton du Jura le 28 mars 2021. Les deux gouvernements cantonaux ont alors négocié un traité intercantonal, appelé concordat. Ce texte règle les points principaux du changement d'appartenance cantonale de Moutier, comme la continuité administrative, fiscale, scolaire, judiciaire et hospitalière, le partage des biens ou encore l'adaptation du droit communal. Le concordat met un terme à tout litige territorial entre les deux cantons.

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) déplore que Moutier ait choisi de quitter le canton de Berne pour rejoindre le canton du Jura. Mais elle respecte cette décision prise démocratiquement et se félicite que toutes les parties aient ainsi mis un point final à la "Question jurassienne" sur le plan institutionnel. La CIRE soutient le concordat qui a été négocié. Il donne à voir la complexité de ce changement d'appartenance cantonale. Il y a un grand nombre de domaines et de questions de détail à régler. Aux yeux de la commission, la conclusion du concordat a été un moment historique. C'est un exemple de processus démocratique à suivre en cas de modification territoriale. Pour la CIRE, le résultat des négociations est globalement équilibré. La commission reconnaît qu'un compromis a été trouvé sur le plan financier. Elle est consciente que le changement d'appartenance cantonale de Moutier touche l'ensemble du Jura bernois, en particulier les communes de la Couronne prévôtoise, et qu'il a des répercussions personnelles importantes pour une grande partie de la population concernée.

Le concordat doit maintenant être approuvé par les deux parlements cantonaux puis par les deux corps électoraux. Le Grand Conseil du canton de Berne examinera le dossier lors de sa session de printemps 2024. Le Parlement fédéral doit lui aussi approuver ce traité pour que Moutier puisse changer d'appartenance cantonale le 1^{er} janvier 2026.

La CIRE souligne l'importance des relations extérieures du canton de Berne

Dans son rapport 2023 sur les relations extérieures du canton de Berne, le Conseil-exécutif relate le travail de représentation des intérêts du canton au niveau fédéral, dans la coopération intercantonale et dans les relations avec l'étranger. La CIRE propose au Grand Conseil de prendre connaissance de ce rapport lors de la session de printemps. Elle souligne combien les relations extérieures du canton sont importantes pour pouvoir défendre les intérêts bernois, en particulier au niveau fédéral. Elle prend en exemple l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz : le Conseil-exécutif a œuvré pour que les Chambres fédérales traitent l'affaire rapidement et approuvent les fonds requis pour un déminage complet. Les travaux peuvent désormais avancer rapidement selon le calendrier prévu.

La commission soutient les crédits pour la réaffectation et le déménagement liés à Avenir Berne romande

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire soutient les crédits relatifs à deux projets Avenir Berne romande : la réaffectation à la détention administrative d'unités d'habitation de l'établissement pénitentiaire de Witzwil et le déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne. Le Grand Conseil examinera ces crédits ainsi que d'autres affaires de crédit lors de la session de printemps 2024.

L'Office de l'exécution judiciaire gère actuellement la détention administrative des personnes étrangères dans les prisons de Berne et de Moutier. En raison du changement d'appartenance cantonale de Moutier en 2026, les places de détention de la prison prévôtoise doivent être transférées sur sol bernois. A l'issue de la procédure de recherche, c'est l'établissement pénitentiaire de Witzwil qui a été retenu comme site de remplacement.

Les unités d'habitation de Witzwil seront réaffectées à la détention administrative, ce qui requiert des mesures structurelles et techniques. Le Conseil-exécutif a sollicité un crédit de 7 170 000 francs à cette fin. La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) estime que cette réaffectation est rationnelle. La proximité avec les institutions d'exécution déjà présentes sur le site permet d'exploiter des synergies au niveau des bâtiments et, ainsi, de faire des économies substantielles. L'implantation de la détention administrative sur un site existant permet en outre de réduire les effectifs. La CIAT propose néanmoins au Grand Conseil de réserver des pourcentages de postes pour les tâches d'exécution judiciaire en cas de besoin.

Le projet de construction est en accord avec un développement immobilier durable et tourné vers l'avenir. C'est pourquoi la CIAT recommande au Parlement d'accepter le crédit demandé.

Relocalisation du ceff ARTISANAT

La CIAT s'est également penchée sur un autre dossier en lien avec le projet Avenir Berne romande : la section Artisanat du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff ARTISANAT) doit déménager d'ici la rentrée 2026/2027 en raison du changement d'appartenance cantonale de Moutier. Un site approprié a été trouvé Rue de la Gabelle 18 à Bienne. Le canton y loue déjà des locaux pour le Lycée technique

du Centre de formation professionnelle Bienne (CFP) ainsi que pour l'École d'arts visuels de Bienne.

Pour pouvoir héberger également le ceff ARTISANAT, le bâtiment devra être agrandi par l'ajout d'un étage et d'une annexe. Cela demandera un investissement de 28 millions de francs environ et le versement d'un loyer annuel de 256 865 francs. Malgré ces coûts élevés, la CIAT propose au Grand Conseil d'approuver le projet de construction et la location. En effet, le site est idéalement proche du futur Campus Bienne et d'autres sites de formation technique. Cela permettra une collaboration plus étroite et une utilisation partagée des locaux avec le Lycée technique du CFP.

Le ceff ARTISANAT disposera d'une surface plus grande qu'à Moutier, ce que la commission voit d'un œil critique. Elle demande donc qu'un rapport sur l'évolution du nombre d'élèves soit remis aux commissions compétentes. Si ces chiffres sont plus bas que prévu, la CIAT propose que d'autres locaux loués dans le périmètre de la gare de Bienne soient abandonnés pour augmenter le taux d'occupation de la Rue de la Gabelle 18.

Transports publics : arrêté sur l'offre et subventions d'investissements

L'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2025 doit être prolongé jusqu'en 2026. Cette prolongation d'un an est nécessaire car la Confédération a décidé d'harmoniser la procédure de commande pour le trafic régional de voyageurs avec les périodes des conventions de prestation pour le maintien de la qualité et l'extension de l'infrastructure ferroviaire. En outre, différentes adaptations ont été demandées pour l'horaire à partir de décembre 2024. Un crédit complémentaire est également sollicité pour financer les dépenses 2026 liées aux subventions d'investissement pour les transports publics. La CIAT approuve la prolongation et l'adaptation de l'offre proposée ainsi que le crédit complémentaire de 19 millions de francs requis pour la financer.

Crédit complémentaire pour le gros entretien des immeubles cantonaux

Le 4 juin 2020, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre 2021-2024 d'un montant total de 224 millions de francs pour le gros entretien d'immeubles du portefeuille cantonal. Un crédit complémentaire de 18 millions de francs lui est demandé car les montants à imputer sur le crédit-cadre sont plus élevés que prévus, notamment en raison de l'inflation. Le Parlement est également appelé à se prononcer sur le crédit-cadre de la période suivante (2025-2028), d'un montant de 324 millions de francs.

La CIAT propose au Grand Conseil d'approuver tant que le crédit complémentaire pour le crédit-cadre en cours que le prochain crédit-cadre. Elle juge important en effet d'assurer la solidité structurelle des bâtiments cantonaux.

Contrats de location pour des locaux externes

Pour pouvoir héberger tous les services de l'administration cantonale, le canton de Berne doit compléter son parc immobilier en louant des immeubles. Divers contrats de bail d'un montant d'environ 5,8 millions de francs par an doivent être renouvelés, notamment pour les locaux de la Rue de la Gabelle 21, utilisés par l'École d'arts visuels Berne et Bienne, ou ceux de la filière de Bachelor en informatique de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) dans le Swiss Innovation Park à la Rue d'Aarberg 46. La CIAT propose d'autoriser les dépenses annuelles pour les coûts de location.

Mercredi 6 mars à 19h30

A la Maison de paroisse réformée
de La Neuveville, ch. de la Raisse 3

**PROMOUVOIR LA PAIX
PRÉSERVER LA SANTÉ
DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Avec Morgane Rousseau et Antoine Morata
de Médecins du monde
Conférence - images - discussion

Que ce soit à Gaza, en Ukraine, à Haïti et partout dans le monde, ce sont toujours les personnes les plus précaires et vulnérables qui souffrent des conflits. Médecins du Monde est présent auprès d'eux pour faciliter l'accès aux soins et promouvoir le respect des droits humains. Depuis 1993, l'action de MdM est un témoignage pour promouvoir la paix en situation de conflits tout comme à interpellé pour changer les choses de façon durable.

Avec pour slogan : "On s'en fout de leur apparence, de la religion ou des ethnies. De ce que dit la morale, de ce qui est bien ou mal, de qui est civil ou rebelle. Et s'ils ne parlent pas la même langue. On s'en fout ! Qu'ils soient juste en bas de la rue ou à l'autre bout du monde. On s'en fout ! Tout ce qui compte pour nous, c'est leur santé."

Médecins du monde témoigne de la volonté de lutter contre l'indifférence et de s'engager sans préjugés auprès de personnes fragilisées partout dans le monde et en Suisse aussi.

Entrée libre avec une collecte pour l'Association Médecins du Monde. La soirée est ouverte à tous. Bienvenue !

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

www.museelanueville.ch - musee.laneuville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	Complet	20h30	Phanee de Pool
Samedi	Complet	20h30	Phanee de Pool
Dimanche	Complet	17h00	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	Complet		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Dimanche	24.03.2024	17h00	ChickenStreet
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Instantané!

De la peur à la paix

On connaît tous la peur. Parfois elle nous aide en nous signalant des dangers. Elle nous fait réagir pour se protéger. C'est son côté positif. Mais parfois elle a une telle emprise sur nous qu'on peut perdre toute énergie, tout contrôle. Elle est comme tapie au fond de nous, prête à ressurgir à la suite d'un événement ou parfois à la suite de notre imaginaire qui imagine des scénarios catastrophiques. Et là elle est comme une maladie nous détruisant. Et pourtant on a tous la capacité de la dépasser. Dans Jn 14, 27 Jésus nous dit : " Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; ce n'est pas à la manière du monde que je vous la donne.". Si on peut vivre parfois un moment de paix dans notre quotidien, c'est-à-dire un moment où on n'a pas de soucis, où tout semble bien aller, la paix dont parle Jésus n'est pas celle-là. Si la paix que l'on peut éprouver à goûter d'un bonheur instantané, la paix dont parle Jésus nous invite au mouvement. La paix de Jésus nous invite à avancer, à se risquer, à oser. Elle est beaucoup plus liée à notre intériorité. Là où il y avait de la peur, il y a de la confiance, là où il y a de la haine, il y a le pardon, là où il avait la culpabilité, il y a un regard aimant. Dieu veut nous libérer pour être dans sa paix. Ainsi pacifiés, nous pouvons être des artisans de paix : par qui nous sommes, uniques, nous pouvons propager cette paix donnée par Dieu. En changeant nos cœurs pour un faire des cœurs en paix, la paix dans le monde ne sera plus une utopie mais pourra devenir une vraie réalité.

Yannick Salomon, théologien en pastorale

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1er mars

Cultes dans les homes, 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 3 mars- 3e Carême

10h, culte original sur le thème de l'espérance,

préparé par Christiane, Thierry et Wanda.

Sven Müller, orgue et John Ebbutt, guitare

Apéritif à l'issue du culte

Mercredi 6 mars

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

19h30, conférence "promouvoir la paix", à la maison de

paroisse, par deux personnes de Médecins du monde

Dimanche 10 mars

17h, culte Clin Dieu à l'église de Diesse. Pour tous les âges

Veux-tu être guéri ?

Lundi 11 mars, 19h-20h, salle Schwander, parcours

biblique ouvert à tous, animé par le pasteur Ebbutt.

A votre service

Pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23,

jebbutt@macququality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des

prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 3. März

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von

Salis und Miriam Vaucher (Musik) sowie mit Beteiligung

der KUW 9.

Pikettdienst

1. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale et onction des malades

Dimanche 3 mars, 10h, église Notre-Dame de l'Assomp-

tion. Le sacrement de l'onction des malades sera

administré aux personnes préalablement inscrites.

Parcours communion

Premier Pardon à La Neuveville : vendredi 1er mars, 19h,

15 / Paroisses

église de La Neuveville.

Soirée des parents de Bienne et La Neuveville: mercredi

13 mars, de 20h à 21.30, cure de Ste-Marie.

Enfants de La Neuveville : mercredi 13 mars, de 14h à 15h45, salle de caté de La Neuveville.

Parcours confirmation

Confession des confirmands : samedi 9 mars, de 10h à

11.30, crypte de Ste-Marie.

www.upbienne-laneuville.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 mars

Culte à Nods, 10h, culte Terre Nouvelle

Promouvoir la paix, préserver la santé des plus vulné-

rables

Mercredi 6 mars à 19h30, Maison de paroisse de la

Neuveville (Ch. De la Raisse 3), conférence avec

Morgane Rousseau et Antoine Morata de Médecin du

Monde, entrée libre collecte.

Repas Saucisse au marc

Vendredi 8 mars, 12h, Maison de paroisse de Diesse,

20.- avec dessert, inscription auprès de Mme Katia

Schneider, 079 347 57 88 jusqu'au lundi 4 mars

Culte Clin Dieu

Dimanche 10 mars, 17h, église de Diesse, culte inter-

générationnel, thème: "Garder confiance malgré tout,

comment faites-vous?"

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte

a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre

Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6,

2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517

Diesse, 079 429 02 80

Paroisse de Nods

Dimanche 3 mars

10h culte à Nods, Sainte-Cène Terre Nouvelle avec la

participation de Daniel Chèvre, suivie d'une soupe.

(voir communiqué)

Mardi 5 mars

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Mercredi 6 mars

19h30 la Neuveville. Conférence et débat avec

Morgane Rousseau et Antoine Morata.

Dimanche 10 mars

17h, culte clin Dieu à Diesse.

Mardi 12 mars

9h, lecture biblique et prière.

Dimanche 17 mars

10h, culte à Nods, baptême

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolini est à votre disposition au

076 588 98 85 ou par email marco.pedrolini@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des

cultes et des autres activités.

<https://labri.ch/>

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

